

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt huit avril deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADÉ, Philippe STEYAERT, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEES : Catherine CELESTIN, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2011 – 063 : PARTICIPATION A L'ASSOCIATION CANTONALE D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES – ANNEE 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération 2011 – 048 du 30 mars 2011 sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Vu la délibération 2011 – 062 approuvant le vote du budget principal de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement au fonctionnement de l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées.

L'association ayant fixé le montant de la cotisation annuelle, la participation de la Communauté de Communes de Noblat s'élève à 18 956,40 euros pour l'année 2011.

Monsieur le Président précise que cette subvention est inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2011.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve que la Communauté de Communes de Noblat participe financièrement à l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées à hauteur de 18 956,40 euros pour l'année 2011,

Autorise Monsieur le Président à verser cette subvention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 mai 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le : 10.05.2011

Publié ou notifié

Le : 02.05.2011

Le Président,



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : 2011-063: PARTICIPATION A L'ASSOCIATION CANTONALE D'ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES - ANNEE 2011

Date de transmission de l'acte : 10/05/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 10/05/2011

Numéro de l'acte : 2011-063 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110502-2011-063-DE

Date de décision : 02/05/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions